



Précarité étudiante : quelles aides existent pour s'en sortir ?



17/09/2021

Malheureusement, le problème de la précarité étudiante n'est pas neuf, et il semble loin d'être endigué. La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer les difficultés pour certains jeunes, qui expriment régulièrement leur détresse dans les médias ou lors de manifestations. Si toi aussi, tu galères à assumer financièrement le coût des études, on t'aide à y voir plus clair dans toutes les aides qui existent pour toi ! ✓



La précarité étudiante, c'est quoi ?

La précarité est un facteur de risque de la pauvreté. Cette situation augmente la probabilité de basculer dans un état de pauvreté plus grave. Dans un contexte étudiant, ce sont essentiellement les frais directement liés aux études (en plus du minerval) et, surtout, le coût du loyer, qui peuvent alourdir la facture et précariser le jeune.

De plus en plus de jeunes se retrouvent dans cette situation et sont obligés de trouver un travail ou de solliciter l'aide du CPAS pour s'en sortir. Dans cet article, on te propose de parcourir les principales aides qui existent au niveau scolaire et social.

Les aides financières scolaires

- **Les allocations d'études (ou « bourses d'études »)**

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut t'apporter une aide financière sous la forme d'une allocation d'études (dite « bourse d'études ») ou d'un prêt d'études. Les montants octroyés varient en fonction de plusieurs paramètres que tu peux retrouver sur le site <https://allocations-etudes.cfwb.be/>.

- **Service social de ton établissement**

La plupart des établissements d'enseignement supérieur disposent d'un service social avec lequel tu peux prendre contact pour éventuellement prétendre à des aménagements particuliers en fonction de ta propre situation.

Il peut par exemple s'agir d'un étalement des paiements ou encore de l'octroi d'une aide spécifique. Prends bien tes renseignements auprès d'eux.

- **Le RSI**

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) peut te venir en aide pour gérer tes études, mais également ton loyer, tes courses, tes factures, etc.

En plus du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou de l'aide sociale, le CPAS peut te fournir un soutien financier complémentaire afin de couvrir les frais liés à tes études : frais d'inscription, frais de transport, syllabus, livres, etc. Retrouve toutes ces informations dans la nouvelle brochure d'Infor Jeunes « Les frais et aides financières ».

Les aides sociales

- **Allocations familiales**

Depuis le 1er janvier 2019, il est possible d'octroyer un supplément social, si les revenus annuels bruts imposables de ton ménage sont inférieurs à un certain plafond. Concrètement, tu peux donc bénéficier du montant de base des allocations familiales + un supplément social + un supplément d'âge + un supplément annuel (prime scolaire).

Tu peux retrouver tous les montants détaillés ainsi que les démarches à suivre sur le site de la caisse publique d'allocations familiales www.famiwal.be.

- **Aide au logement**

Le CPAS assure le logement de toute personne qui ne sait pas payer de logement. Si tu as trouvé un logement adéquat, mais que tu n'arrives pas à payer la garantie locative, le CPAS t'avance le montant, à des conditions strictes.

- **Aide aux frais d'énergie**

Les bénéficiaires du CPAS ont droit à un tarif social pour le gaz et l'électricité auprès de leur fournisseur d'énergie. Il s'agit d'un tarif préférentiel adapté à ta situation personnelle. Si tu peux en bénéficier, le fournisseur octroie généralement ce tarif préférentiel automatiquement. Tu peux également demander au CPAS d'intervenir dans vos frais d'énergie en plus de la réduction octroyée par ton fournisseur d'énergie.

- **Aide pour les frais médicaux**

La mutualité intervient lorsque des personnes en situation financière précaire sont confrontées à des frais médicaux qu'elles ne peuvent assumer. Les personnes bénéficiaires d'une allocation, les orphelins et les personnes sans revenus peuvent obtenir une intervention majorée qui contribue à couvrir les soins médicaux.

En conclusion, fonce te faire aider ! Il ne faut pas hésiter à pousser des portes.

Tu l'auras compris, il existe un paquet d'aides possibles ! Si tu te retrouves en difficulté, il y a des tas d'organismes qui sont là pour te venir en aide. D'ailleurs, si tu veux en parler avec nous, sache qu'on peut te recevoir lors de nos heures de permanence, gratuitement, sans rendez-vous, et anonymement, dans un de nos 15 centres en Wallonie. 😊